

Série de feuillets :

La face cachée de la
PRIVATISATION

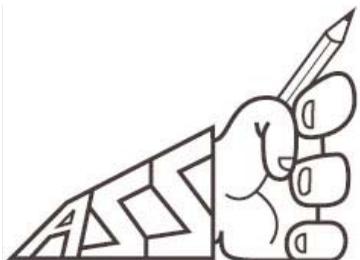
#1 : La gouvernance

#2 : Les partenariats public-privé

#3 : La sous-traitance

#4 : Femmes et privatisation

#5 : Les attestations d'études collégiales



ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ
SYNDICALE ÉTUDIANTE
WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA
514.390.0110

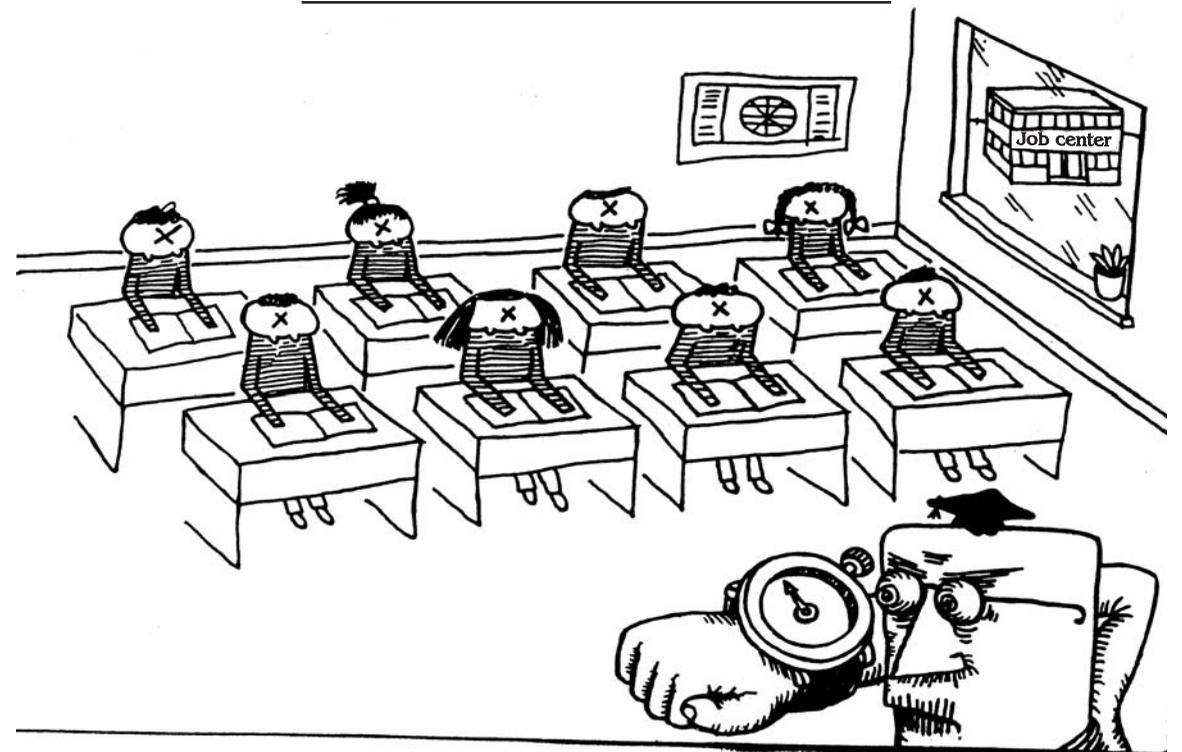
Prison



5

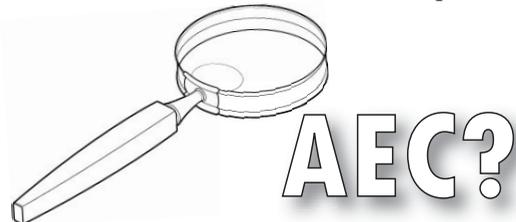
La face cachée de la
Privatisation

**AEC : les attestations
d'études collégiales**



À regarder les journaux et les abribus, on constate que les cégeps et les collèges privés se livrent une concurrence publicitaire féroce. Les attestations d'études collégiales, communément appelées AEC, font partie des attraits mis de l'avant pour attirer des inscriptions. Relevant du cycle d'étude collégiale, elles ont une plus grande valeur sur le marché du travail qu'un diplôme d'étude professionnelle (DEP), mais un coût d'enseignement moins élevé qu'une technique (DEC). Une véritable économie! Et ce n'est pas tout. Elles offrent également un nombre d'heures de formation réduit. Il est donc d'autant plus attrayant pour les étudiants et les étudiantes d'accéder à un diplôme au collégial sans devoir parcourir les cours à haut taux d'échec de la formation générale, notamment la philosophie et le français¹.

Depuis 2000, le nombre d'AEC a littéralement explosé! Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a autorisé plus de 1 400 AEC dans la province². L'effectif scolaire grandissant des AEC semble en corrélation avec le nombre d'établissements privés³ qui y voit certainement une belle occasion d'affaires. Les AEC seraient-elles devenues une petite mine d'or pour les entreprises privées? Elles ouvrent en tout cas la voie à la privatisation de multiples façons.



QU'EST-CE QU'UNE AEC? À QUI S'ADRESSE-T-ELLE?

L'AEC est une formation complémentaire ou spécialisée qui se juxtapose au métier préalablement appris, soit sur les bancs d'école avec un diplôme reconnu, soit par expérience de travail équivalente. Elles font ainsi parties de ce qu'on appelle la « formation continue », rattachée aux cégeps dans un département spécifique et développée en marge des formations générales et techniques davantage destinées à un public « jeune ». Si par le passé, des collèges privés se sont fait prendre la main dans le sac à accepter des étudiants et étudiantes directement du secondaire, il est aujourd'hui plus difficile de contourner le règlement vu le suivi plus rigoureux de l'évaluation des établissements sur cette question.

réalité régionale. Ils refusent également de voir que les cégeps sont eux-mêmes vecteurs de changements profonds dans leur région, influençant même les types d'entreprises qui s'y développent et l'économie florissante.

Les AEC sont porteuses d'un renouvellement pour les adultes qui veulent s'y engager. Toutefois, dans leurs formes actuelles et dans leurs contenus axés sur les besoins des entreprises plutôt que sur ceux des étudiants et étudiantes et de la population dans son ensemble, l'équilibre avec la formation générale et technique destinée aux jeunes est compromis au profit d'une privatisation toujours envahissante dans le secteur de l'éducation, jusqu'à tout récemment épargné des intérêts des entreprises privées.

1 - Martel et al. (2003), *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique : une course à obstacles?*, MELS, p. 16, <http://www.inforoutefpt.org/documents/bilandiplomationDEC2.pdf>

2 - Gouvernement du Québec (2008), *La formation professionnelle et technique au Québec – un aperçu*, MELS, p.10, http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/FPT_FC/Formation_professionnelle_technique/08-00208.pdf

3 - Dignard et al. (1999), *Évaluation des programmes d'étude conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés*, Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial, gouvernement du Québec, Québec, p. 5, http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/SYNTHESES/AEC1-PNS_Synthese.pdf

4 - Perron et al. (2008), *Évaluation de programme du renouveau de l'enseignement collégial*. CEEC, p.18. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/SYNTHESES/ProgrammesRenouveau2008.pdf>

5 - BÉLANGER, Paul et Magali ROBITAILLE, *Vers un nouveau mode de régulation de la formation continue des cégeps québécois : une transition ambiguë*, Sociologie et Sociétés, volume 40, no1, printemps 2008, 227-245.

6 - Dignard et al. (1999), *Op. Cit.*, p.27 http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/SYNTHESES/AEC1-PNS_Synthese.pdf

7 - Gouvernement du Québec (2008), *op. cit.*, p.20

8 - Gouvernement du Québec (2007). *Mesures de soutien financier pour l'élaboration de programmes d'étude menant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, 7 pages. <http://www.inforoutefpt.org/aec/documents/guidepresentationprojet.pdf>

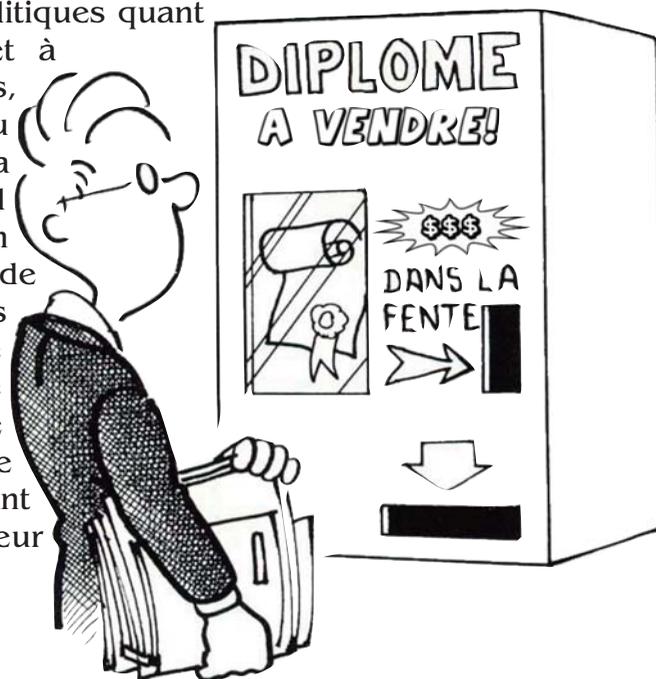
9 - Perron et al. (2008), *op. cit.*, p. 48.

10 - Pour plus d'informations sur la *Loi sur les compétences* : <http://emploi Quebec.net/francais/entreprises/loiformation/index.htm>

D'ailleurs, les politiques gouvernementales concernant les AEC favorisent cette relation inégalitaire entre les partenaires. Elles encouragent les entreprises à investir dans la formation de leurs employé-e-s avec la loi dite du 1%. C'est 25 millions de dollars que le gouvernement cumule chaque année pour les entreprises afin de favoriser « le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre »¹⁰. Si cette mesure est issue de louables intentions – c'est-à-dire d'assurer une éducation continue chez les travailleurs et travailleuses – ne vaudrait-il pas mieux investir cette somme pour rendre accessible l'ensemble des formations à la population? Cette mesure est douteuse compte tenu du désengagement étatique : pourquoi le gouvernement semble-t-il avoir toujours des réserves financières lorsqu'il est temps de donner de l'argent aux entreprises?

CONCLUSION

Que se cache-t-il derrière les AEC? Une nouvelle tendance gouvernementale pour accélérer la diplomation et l'insertion sur le marché du travail? La volonté du gouvernement de couper dans le budget récurrent (de fonctionnement) des cégeps et de remplacer ces sommes par des montants forfaitaires axés sur des politiques particulières souvent de courtes durées réalisent une économie d'échelle. Avec les tournants politiques quant au financement des cégeps et à l'organisation des cycles d'études, notamment en ce qui a trait au renforcement régional et à la décentralisation des politiques, il s'opère un changement en profondeur du réseau de l'éducation postsecondaire. Les questions sont encore nombreuses quant à la place que doivent prendre les AEC et le gouvernement est loin de prendre le taureau par les cornes, préférant laisser les cégeps s'adapter à leur



Le problème majeur concernant les AEC est la déréglementation en vigueur. En fait, même si les programmes sont évalués par le MELs, « l'entière responsabilité de définir les programmes revient au collège »⁴. En conséquence, les disparités entre les cégeps sont énormes et favorisent l'insertion du privé sur les campus, facilitée par la « décentralisation » en vigueur. Du côté de ses énoncés de missions, l'AEC jouit d'un statut extrêmement ambigu. Vu son rattachement à la formation continue visant le retour aux études, il est nécessaire pour être admise ou admis de se faire reconnaître au minimum une année d'expérience de travail ou d'avoir un diplôme d'étude postsecondaire. Cependant, les conditions d'admission aux AEC sont très variables... suivant l'offre de formation. Selon le Règlement sur le régime d'études collégiales (REEC), il est stipulé qu'un collège est autorisé à mettre en place une AEC dans un domaine de formation spécifique au DEC-technique dont il offre la formation. Paradoxalement, alors qu'en premier lieu le règlement restreint les AEC, il spécifie que sous réserve du MELs, un cégep peut se voir octroyer la permission d'offrir des AEC dans d'autres domaines techniques.

Cette contradiction dans la mission des AEC est également observable dans les trois types de fonctions que ces diplômes peuvent remplir :

- 1) une formation initiale;
- 2) une formation complémentaire;
- 3) une formation supplémentaire.

Les missions 2 et 3 tendent bel et bien vers l'objectif de formation offerte pour le retour aux études des adultes, venant ajouter des compétences professionnelles à une profession déjà acquise. La pertinence de l'acquisition d'une formation initiale est toutefois discutable et semble bien davantage offrir un passe-droit permettant d'épargner l'ensemble des cours de formation générale (français, philo, éducation physique, etc.), obligatoire dans une formation technique.

Il est à se demander s'il s'agit bel et bien de formation continue destinée aux adultes... Si tel est le cas, il serait difficile de comprendre pourquoi les personnes inscrites à ces programmes sont assujetties aux mêmes règles que celles inscrites à un programme de DEC en ce qui a trait à l'aide



financière et au financement gouvernemental pour les inscriptions aux cours. En effet, le gouvernement ne subventionne pas les étudiants et étudiantes qui sont au cégep à temps partiel, comme c'est le cas pour les universités. Il n'assume pas non plus les coûts pour les cours hors programmes, c'est-à-dire sans qu'il y ait d'engagement à compléter cette formation. Comment peut-on étudier à temps plein tout en travaillant à temps plein? C'est un non-sens! Selon Bélanger et Robitaille, « le volume des formations à temps partiel ou dispensées le soir et la fin de semaine a fortement diminué »⁵ pour les AEC. Les inscriptions aux cours « hors programmes » ont pour leur part diminué de 10 fois depuis 1993, selon la même source. C'est pourtant précisément ces cours qui répondent le



mieux aux besoins d'un perfectionnement pour les adultes, en offrant la possibilité de suivre un cours par-ci, par-là, au gré de ses disponibilités, afin d'acquérir des connaissances précises qui s'ajoutent aux connaissances générales ou à la formation professionnelle.

C'est pour ces raisons que les groupes acteurs du réseau collégial se questionnent sur les AEC : elles ne répondent pas convenablement à leur mission de perfectionnement pour les adultes ou pour un retour aux études. Mais alors, à quoi servent-elles? À qui s'adressent-elles? Si ce sont généralement les personnes sans emploi ou qui effectuent un retour à temps partiel aux études qui s'y inscrivent, comme le rapportent Bélanger et Robitaille, pourquoi alors ne finance-t-on pas leur

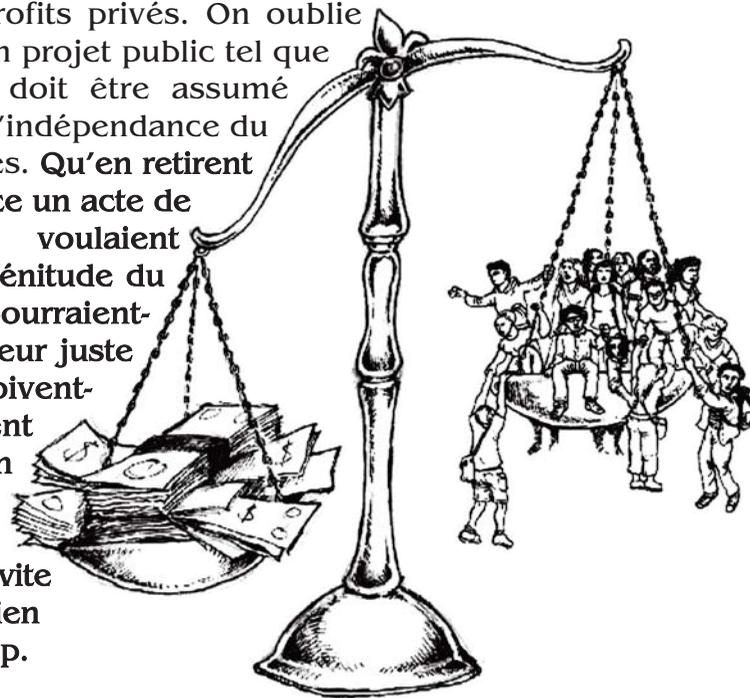
participation au réseau déjà existant qui dessert les autres étudiants et étudiantes? Pourquoi ne pas planifier une économie d'échelle? Il y a anguille sous roche... **La déréglementation du gouvernement en la matière laisse croire à un laissez-faire important, minant le réseau collégial et ouvrant la porte à la privatisation du droit à l'éducation.x**

La relation de partenariat avec l'industrie privée est asymétrique. D'une part, ce n'est pas un choix des cégeps locaux, mais bien une décision qui relève du MELS, suivant la logique du désengagement de l'État. D'autre part, ces relations ne sont pas axées sur les intérêts étudiants (ni ceux des travailleurs et travailleuses), mais bien sur ceux des entreprises. L'évaluation des programmes de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) est formelle⁹ sur cette question : « **les collèges doivent s'assurer que (leurs) programmes correspondent aux besoins du marché du travail** ». Remarquons la nuance terminologique importante : les besoins du marché du travail et non le besoin de travailler de la population. Dans le premier cas, on sonde directement les entreprises, en choisissant par exemple les entreprises qui font des dons ou les grands employeurs de la région, plus faciles à sonder que les entreprises d'économies sociales, les coopératives, les groupes communautaires ou autres entreprises marginales. Dans le second cas, c'est directement l'intérêt étudiant qui serait sondé, où il pourrait non seulement s'exprimer sur l'ensemble du marché du travail (si la formation est adéquate à ce qui est exigé dans le milieu professionnel), mais également être un agent de transformation sociale. L'étudiant ou l'étudiante pourrait donc contribuer à l'amélioration du milieu de travail, par exemple dans le cas où l'entreprise ne mettrait pas en place des conditions de sécurité au travail à ce qui est appris en classe... mais évidemment, pour ce faire, sa formation se devrait alors d'être libre de toute ingérence du privé. Dans le cas présent, puisque la formation correspond aux exigences du marché du travail (plutôt qu'à un idéal type de la profession), les entreprises ont le pouvoir nécessaire pour réduire les exigences et pour les transformer à leur guise.

Le partenariat avec l'entreprise privée destiné au financement des AEC rend compte d'une inégalité de pouvoir entre la mission première des cégeps de transmettre une éducation à tous et toutes et les intérêts privés des entreprises. À vouloir axer sur le marché du travail, le milieu de l'éducation oublie que derrière le marché du travail se cachent des intérêts privés. Et qui dit intérêts privés dit profits! Lorsqu'une multinationale décide de fermer son entreprise, elle ne consulte pas la communauté locale pour avoir son avis; pourquoi les politiques gouvernementales et plus particulièrement les formations d'attestations collégiales devraient-elles être adaptées à leur volonté?

La source de financement la plus en vogue reste toutefois le financement privé, provenant directement des entreprises. À l'heure actuelle, les entreprises peuvent « commander » des formations sur mesure que les établissements dispensent, mais qui ne conduisent pas nécessairement à l'obtention d'une AEC. Ces formations servent par contre de pilote à ce qui pourrait éventuellement devenir un modèle permanent. L'attrait de cette mise en marché semble adapté au marché du travail régional lorsque de grandes industries s'installent et désirent embaucher une main-d'œuvre spécialisée. Ces programmes demeurent souvent à long terme pour combler les besoins de l'industrie. Dans le cas où il ne s'agit plus d'une « commande privée », mais d'une « offre permanente » du cégep, l'entreprise ne finance le programme qu'à la hauteur de sa volonté. Autrement dit, elle peut être invitée à faire un don au cégep (en argent pour acheter des ressources pédagogiques ou directement en matériel pédagogique).

À court terme, le cégep en soutire une bonification de ses ressources, ce qui lui permet de renouveler son matériel scolaire, souvent désuet. Cela accentue par contre la disparité dans la concurrence entre les établissements, enclenchant l'engrenage de la « loi de la jungle » fidèle au mode de production capitaliste, axée sur la recherche de profits privés. On oublie alors que le financement d'un projet public tel que la formation collégiale doit être assumé collectivement pour assurer l'indépendance du réseau face aux intérêts privés. **Qu'en retirent les entreprises au juste? Est-ce un acte de philanthropie? Si elles voulaient réellement contribuer à la plénitude du système d'éducation, ne pourraient-elles pas le faire en payant leur juste part d'impôts? Pourquoi doivent-elles s'immiscer directement dans les cégeps locaux? En fait, financer directement un programme est d'autant plus intéressant qu'il ne s'agit très vite plus d'un partenariat, mais bien d'une obligation pour le cégep.**



LA DISPARITÉ PÉDAGOGIQUE

Du point de vue pédagogique, la stratégie douteuse du gouvernement en ce qui concerne les AEC est perceptible sous deux aspects. Le premier, nous l'avons déjà mentionné, est lié à la formation initiale qu'on peut dorénavant acquérir avec une AEC, s'apparentant étrangement à une volonté de réduire les coûts de formations pour les adultes. Autrement dit, des formations courtes des AEC sont intégrées au réseau alors que le programme et le contenu des cours ressemblent énormément à celui des formations techniques déjà offertes. C'est ainsi qu'on retrouve des AEC en graphisme, alors qu'il y a déjà bien sûr des techniques dans le même domaine. Il s'agit parfois bel et bien de spécialisation ou d'acquisition de compétences particulières. Par exemple, le programme multimédia du Collège Rosemont offre l'apprentissage de quatre logiciels informatiques utiles dans le domaine. Par contre, dans certains cas, il s'agit bien davantage de l'apprentissage d'une profession destinée à rendre apte au marché du travail sans avoir recours à la formation technique standard. On peut prendre pour exemple une AEC en technique d'éducation à l'enfance. **Pour cette dernière, on parle d'un programme d'environ 1 200 heures alors que la Technique d'éducation à l'enfance comptera pour un diplôme collégial 4 320 heures (+ 660 de formation générale). La stratégie d'économie est flagrante!**

Le deuxième aspect réfère au caractère local et non ministériel de la création du contenu des AEC. Cela engendre qu'une AEC peut avoir un contenu différent d'une autre AEC dans un même domaine d'étude, selon le cégep. Par exemple, pour l'AEC en technique d'éducation à l'enfance, le cégep de Drummondville offre une formation de 1 260 heures contrairement à la majorité des cégeps qui la limite à 1 200 heures (Matane, Ste-Foy, Abitibi-Témiscamisque, etc.). Et cette disparité est également perceptible au niveau des ressources pédagogiques, surtout lorsqu'on compare les cégeps aux collèges privés. Ces derniers ont d'ailleurs

DIPLOMES A GEOMETRIE VARIABLE.



tendance à créer des partenariats solidement établis avec des entreprises... quand le collège privé n'est pas lui-même créé pour former la main-d'œuvre d'une compagnie. À ce titre, les évaluations gouvernementales identifiaient clairement une faiblesse au niveau pédagogique des programmes desservis par les établissements privés⁶...

Pour illustrer ce dernier élément, on peut prendre pour exemple l'AEC en gérontologie du Cégep de Drummondville. Il s'agit d'une formation de 840 heures qui conduit à la formation de préposé-e aux bénéficiaires. Dans le secteur privé, sans conduire à un diplôme reconnu par le Ministère mais tout de même reconnu par le milieu de travail, une formation de préposé-e-s aux bénéficiaires de 105 heures est offerte par l'Académie Brunet au coût de 699 \$. Même le Collège Marie-Victorin, sous couvert du Centre éducationnel Inter-Âge, donne une formation de préposé-e-s aux bénéficiaires spécialisé-e-s en gérontologie de 280 heures, mais avec un coût de 920 \$. Le tout pendant qu'il offre aussi l'AEC en gérontologie calquée sur le programme du Cégep de Drummondville! C'est littéralement la jungle dans la formation continue au Québec! Pour ajouter à la complexité : à Drummondville, le Collège d'affaires Ellis, un collège privé subventionné, offre un programme de gérontologie de 915 heures à 1 770 \$ par session (x4 sessions)! En plus de ces établissements, notons que St-Jérôme et Jonquière peuvent aussi offrir la même attestation avec des contenus de formation très différents.

UNE FORMATION COURTE : UN ATTRAIT POUR LE MARCHÉ

La mission et les perspectives des AEC tendent à se modifier pour devenir une concrétisation du nouveau credo gouvernementale : la mise en marché des diplômes. Alors que le gouvernement réduit son financement dans le réseau collégial public et qu'il pousse les étudiants et les étudiantes à l'endettement, il est très attrayant de se tourner vers les AEC pour réduire ses coûts en permettant un passage accéléré vers la diplomation. Cette tendance est très visible : de 1 600 diplômes AEC en 1996, on est passé à 11 650 en 2005⁷. L'attrait est indéniable pour les jeunes et moins jeunes voulant obtenir une



formation continue, surtout lorsqu'il y a possibilité de cours du soir. Mais quelle est la valeur du diplôme? Les études font lettre morte sur la question. On ne distingue pas non plus les AEC de spécialisation – qui encouragent le retour aux études – de celles qui visent à l'acquisition d'une formation initiale pour un métier – qui sont un passe-droit aux DEC techniques.

En contrepartie, le coût « pédagogique » peut être très élevé pour les étudiants et étudiantes qui, faisant face à la disparité pédagogique, ont très peu de recours pour s'assurer de la qualité de leurs diplômes. Ainsi, non seulement le coût d'entrée peut être très élevé pour les inscriptions dans des établissements privés, mais ils le sont aussi en terme de formation pédagogique et de ressources. **Par exemple, les compilations gouvernementales identifient environ une trentaine d'établissements privés non subventionnés qui ont fermé leurs portes au Québec : qu'advient-il de la valeur du diplôme sur le marché du travail une fois le collège fermé?**

LE FINANCEMENT

Pour les cégeps qui voient leur nombre d'inscriptions à la formation générale et préuniversitaire diminuer dans les régions hors des grands centres, la création de programmes d'AEC est une stratégie attrayante pour combler le manque de financement. Les politiques gouvernementales y sont d'ailleurs favorables : c'est 10 millions qui ont été investis pour favoriser l'offre d'AEC dans les collèges entre 2007 et 2009. Ainsi, les directions des établissements sont invitées à produire des études de marché pour développer de nouvelles attestations. Jusqu'à 70 000 \$ peuvent être attribués pour réaliser ces études de concert avec le marché du travail⁸. Pour les entreprises privées, ces études sont une opportunité à ne pas manquer : sans même déboursier un sou, elles ont l'occasion d'influencer le contenu de formations de main-d'œuvre répondant à leurs besoins immédiats. C'est une aubaine leur permettant d'éviter d'importants coûts pour la formation d'employé-e-s.

Pour combler le manque de financement, les directions des cégeps publics ont aussi recours à la privatisation des ressources pédagogiques. Le financement de la formation continue n'est plus seulement assuré par le MELS, mais aussi par une diversité de partenaires économiques. On compte parmi ces derniers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale et la CSST, qui favorise la réinsertion sociale, la mise à niveau ou le « recyclage » (après la perte d'un emploi). Cette source de revenus est la bienvenue alors que le MELS réduit le financement alloué à l'éducation publique.